



Compte rendu spécial 2025-02 de Monsieur le Directeur pour le CA du 2 décembre 2025

Vu la délibération 2025-09-01 du conseil d'administration de la régie « Camping municipal d'Ondres » en date du 19 septembre 2025 portant sur les délégations au Directeur de la régie,

Vu le lancement de la procédure adaptée en date du 7 novembre 2025 ayant pour objet la fourniture (et le transport) de modules sanitaires pour les emplacements libres

Vu les offres reçues le 17 novembre 2025 à 12h00 ; ouvertes et analysées.

Le Directeur de la régie « camping municipal d'Ondres »,

Vu l'article L2152-1 et suivants du Code de la commande publique,

Considérant le rapport d'analyse des offres du 25 novembre 2025,

DECIDE

Article 1 – La procédure adaptée 2025-08 - fourniture (et le transport) de modules sanitaires pour les emplacements libres est attribuée à l'entreprise **RAPIDHOME** qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse avec la note globale la plus élevée, pour un montant total de **61.834,50 €HT soit 74.201,40 €TTC** pour dix modules, fournis livrés, sans calage (PSE1).

Article 2 – Les candidats sont informés de cette décision.

A Ondres le 28 novembre 2025

Monsieur le Directeur

P. Le Nay